

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_002

Rapporteuse : Irène GIRARD

Objet : Autorisation au maire de demander une subvention au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'appui aux territoires pour la fête des pains

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	21	28	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN - VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS
Date de convocation			Excusé-es :
21 février 2023			
Date de publication			Pascal PELINSKI procuration à Irène GIRARD - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Francis SCHILTZ - Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Anne MARTINS procuration à Gaëlle RIBY-CUNISSE - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER procuration à Bertrand KLING
Transmis en préfecture le			
6 mars 2023			
Rubrique : 7.10			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Francis SCHILTZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

La municipalité a amorcé dès 2021 une démarche pour faire évoluer la « fête des pains », au sortir de deux années de crise sanitaire, en résonance avec son projet d'animation de la vie locale. Résolument populaire, festive et multiculturelle, elle accueille chaque année des milliers de visiteurs.

Historiquement, ce temps fort de la vie locale malzévilloise met l'accent sur les produits et métiers de la boulangerie.

Parce que des mutations sont en cours dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, parce que les enjeux écologiques sont désormais prégnants, la commune a souhaité faire évoluer la manifestation et la rendre encore plus participative, créative et responsable.

Avec sa 30^{ème} édition en 2022, la « fête des pains » devient une manifestation :

- où la place du pain, des farines, du levain, centrale dans nombre de civilisations, est réaffirmée,
- avec une ouverture sur l'alimentation locale, raisonnée, partagée, biologique et innovante, qui transforme notre quotidien,
- avec une place centrale (littéralement) accordée aux plaisirs et à la créativité culinaires, et la proposition d'un espace street food composé d'offres de restauration originales et qualitatives,
- qui se co-construit avec les habitants et les acteurs associatifs et institutionnels du territoire.

La fête des pains devient ainsi un espace permettant à chacune et chacun, quels que son âge, son lieu de vie, sa culture ou encore son milieu social d'interroger à travers l'échange et le partage son rapport et celui de toute la société à la nourriture, les transformations des pratiques de consommation et de production alimentaires, l'accès de tous au bien manger, les liens entre santé et nourriture ou encore les enjeux de l'agriculture face au dérèglement climatique. Dans cette perspective, différents espaces sont aménagés où les filières de formation et professionnelles, dans ces domaines, ont toute leur place.

La fête des pains continuera donc de parler :

- de pain bien sûr,
- d'alimentation,
- de cuisine,
- de l'agro-alimentaire, des nouveaux modes de productions agricoles, des métiers de bouche,
- des enjeux écologiques et environnementaux.

Au-delà de ces enjeux, la « fête des pains » reste également un temps fort de la vie locale et festive, avec spectacles et animations (arts de la rue, musique, ateliers créatifs et participatifs) programmés tout au long de la journée et s'adressant aux petits comme aux grands.

Dans un souci constant de gestion durable de ses finances, mais aussi de recherche de co-financements pour enrichir la programmation de la fête des pains, la commune entend déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du programme d'appui aux territoires 54, via le fonds d'appui à l'animation territoriale. Ce programme permet d'accompagner les initiatives à l'échelle des six territoires d'actions du département dans les domaines de la culture, des solidarités, du sport, de l'éducation populaire et de l'éducation à l'environnement.

Les projets subventionnés doivent s'inscrire dans les objectifs du projet départemental 2023-2028 :

1. agir pour l'émancipation et la réussite de la jeunesse,
2. l'innovation et le dialogue au cœur des solidarités,
3. investir l'avenir écologique,
4. soutenir la dynamique et l'attractivité des territoires,
5. favoriser la citoyenneté et la participation.

Vu l'avis favorable de la commission vie locale, citoyenne et culturelle du 06 février 2023

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif Appui aux territoires 54 – programme animation territoriale pour la fête des pains 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Francis SCHILTZ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

